

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Séance extraordinaire tenue le 23^e jour du mois de septembre 2025 à 16h45 à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assiste à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Madame Nancy Vallières, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil sont tous présents et ils renoncent à l'unanimité à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire pour y traiter des sujets suivants :

- 1- Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier
- 2- Abolition d'un poste

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER
2025-10-120**

Considérant le départ du précédent directeur général et greffier-trésorier, monsieur Martin Chaput.

Considérant l'affichage du poste par le biais de la firme « Le Groupe Consilium RH & Relations de travail ».

Considérant les entrevues réalisées aux candidats retenus.

Considérant les recommandations du comité de sélection concernant les candidatures pour ce poste.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Donald Brideau soit engagé comme directeur général et greffier-trésorier et qu'il soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel tous les documents requis par sa fonction;
- Que les conditions de travail du directeur général et greffier-trésorier se retrouvent à l'entente régissant les conditions de travail des employés cadres de la Municipalité;
- Que monsieur Luc Dostaler, maire, est autorisé à signer une entente avec le directeur général et greffier-trésorier quant à certaines conditions de travail;

- Que cette nomination est assujettie à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ABOLITION D'UN POSTE
2025-10-121**

Considérant que la Municipalité a procédé à une réorganisation structurelle visant à optimiser ses services et ses ressources aux citoyens.

Considérant les besoins de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le poste de directeur des communications au sein de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soit aboli et que l'abolition soit effective dès l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2025-09-122**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 17h09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____	S/ _____
Maire	Directrice général et greffière-trésorière par intérim

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
